

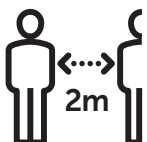
PROTOCOLE POUR LES EMPLOYÉS EN TEMPS DE COVID-19

Cette boutique respecte les pratiques exemplaires conformément aux recommandations de Santé Canada.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX EMPLOYÉS



Empêcher toute personne présentant des signes d'infection de travailler à la boutique.



Conserver 2 mètres de distance avec les clients, et avec les autres employés.



Encourager le port du masque.



Nettoyer les surfaces de travail entre les transactions avec chacun des clients.



Se laver les mains avec soins avec du savon et de l'eau ou, un désinfectant à base d'alcool après chacune des transactions avec les clients.

LES RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES POUR LES BOUTIQUES D'ARTICLES POUR VAPOTEURS

- ✓ Utiliser des listes de vérifications et les tenir à jour.
- ✓ Bien marquer le 2 mètres de distance sur le plancher de la boutique ainsi qu'à l'extérieur pour la file d'attente.
- ✓ Laisser à la disposition des clients qui le souhaitent gants et masque près de l'entrée.
- ✓ Avoir à la disposition des clients, près de l'entrée, du désinfectant pour les mains.
- ✓ Utiliser des lingettes désinfectantes ou du nettoyant pour assainir le terminal de paiement après chaque utilisation.
- ✓ Installer des parois protectrices autour de l'aire de vente.

Prendre Note : VITA n'est pas une agence de santé publique et n'émet aucune consigne sanitaire. Nous ne nous chargeons pas de faire appliquer les recommandations, il ne s'agit ici que d'un guide basé sur les pratiques exemplaires recommandées pour les boutiques d'articles pour vapoteurs.

Pour en apprendre plus sur comment les boutiques d'articles pour vapoteurs peuvent aider à prévenir la propagation du COVID-19 visitez : vitaofcanada.com/covid-19